



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 4 juillet 2022 à 19 h
8420, boulevard Lacordaire**

PRÉSENCES :

Madame Suzanne De Larochelière, mairesse suppléante d'arrondissement et conseillère d'arrondissement
Monsieur Dominic Perri, conseiller de la ville
Madame Angela Gentile, conseillère de la ville
Madame Arij El Korbi, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Steve Beaudoin, Directeur d'arrondissement
Me Guylaine Champoux, secrétaire d'arrondissement

CA22 13 0158

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

Qu'à 19 h 3, la présente séance du conseil d'arrondissement soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

CA22 13 0159

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'arrondissement soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



CA22 13 0160

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JUIN 2022 À 11 H.

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Angela Gentile

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juin 2022 à 11 h soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 4, la présidente d'assemblée ouvre la période de questions. Douze citoyens font des interventions et il y a dépôt d'une pétition de personnes s'opposant à la modification réglementaire permettant les chiens dans les parcs et dépôt d'une photo d'un arbre public ayant subi des dommages à la hache. Madame la mairesse suppléante répond aux questions de trois citoyens qui ont transmis leur question par courriel. À 20 h, la période de questions est terminée.

CA22 13 0161

AUTORISER LE DÉPÔT DU PROJET « ANIMATION, JEUNESSE ET ACTIONS À SAINT-LÉONARD » DANS LE CADRE DU PROGRAMME « SOUTIEN À LA CRÉATION ET À LA CONSOLIDATION D'ESPACES JEUNESSE MONTRÉALAIS » DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE.

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'autoriser le dépôt du projet « Animation, jeunesse et actions à Saint-Léonard » dans le cadre du programme « Soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026 » du Ministère de la Sécurité publique.

De confirmer l'adhésion de l'arrondissement aux objectifs et modalités du programme.

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à assumer les coûts non-admissibles au programme associés à ce projet, y compris tout dépassement des coûts.

De mandater le directeur d'arrondissement pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaires à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1220391002

CA22 13 0162

OCTROI DE CONTRAT - AMÉNAGEMENT D'UN MINI-PARC SUR LA RUE JARRY - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 201-184 - CIVISOL INC. – 1 087 047,58 \$ (CONTRAT : 988 225,07 \$ + CONTINGENCES : 98 822,51 \$).

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'octroyer un contrat à CIVISOL INC., le seul soumissionnaire conforme, pour l'aménagement d'un mini-parc sur la rue Jarry, appel d'offres numéro 201-184, au montant maximal de 988 225,07 \$.

D'autoriser une dépense maximale de 1 087 047,58 \$, soit 988 225,07 \$, le prix de la soumission, augmenté de 98 822,51 \$, à titre de budget de contingences.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1223693005

CA22 13 0163

OCTROI DE CONTRAT - RÉPARATION DU MUR STRUCTURAL SUD DE L'ARÉNA MARTIN-BRODEUR - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 300-198C - 9338-1838 QUÉBEC INC. (HOULE E.G.E.) – 176 912,01 \$ (CONTRAT : 147 426,69 \$ + CONTINGENCES : 29 485,32 \$).

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Angela Gentile

et résolu :

D'octroyer un contrat à 9338-1838 QUÉBEC INC. (HOULE E.G.E.), le plus bas soumissionnaire conforme, pour la réparation du mur structural sud de l'aréna Martin-Brodeur, appel d'offres numéro 300-198C, au montant total de 147 426,69 \$.

D'autoriser une dépense maximale de 176 912,01 \$, soit 147 426,69 \$, le prix de la soumission, augmenté de 29 485,32 \$, à titre de budget de contingences.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1229005002



CA22 13 0164

OCTROI DE CONTRAT - SERVICE DE NETTOYAGE ET D'INSPECTION TÉLÉVISÉE DES CONDUITES D'ÉGOUTS INCLUANT LE TRANSPORT ET L'ÉLIMINATION DES RÉSIDUS POUR L'ARRONDISSEMENT SAINT-LÉONARD - A85 - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 22-19333 - SERVICES INFRASPEC INC. – 180 464,76 \$.

Il est proposé par Angela Gentile

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'octroyer un contrat à SERVICES INFRASPEC INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour le service de nettoyage et d'inspection télévisée des conduites d'égouts incluant le transport et l'élimination des résidus pour l'arrondissement Saint-Léonard - A85, appel d'offres numéro 22-19333, selon les besoins et à la demande, jusqu'au 31 décembre 2023, au montant maximal de 180 464,76 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1225202002

CA22 13 0165

OCTROI DE CONTRAT - FOURNITURE ET LIVRAISON D'ARBRES PUBLICS DANS L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD POUR L'AUTOMNE 2022 - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 22-19352 - PÉPINIÈRE JARDIN 2000 INC. – 159 154,14 \$.

Il est proposé par Angela Gentile

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'octroyer un contrat à PÉPINIÈRE JARDIN 2000 INC., le seul soumissionnaire conforme, pour la fourniture et livraison d'arbres publics dans l'arrondissement de Saint-Léonard pour l'automne 2022, appel d'offres numéro 22-19352, au montant maximal de 159 154,14 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1228683002

CA22 13 0166

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 60 000 \$ À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DE LA RUE JEAN-TALON À SAINT-LÉONARD POUR L'ANNÉE 2022.

ATTENDU QUE le versement d'une aide financière s'inscrit dans l'objectif de soutien à la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard;

ATTENDU la nécessité d'encadrer l'utilisation de l'aide financière par une convention liant les parties.

Il est proposé par Angela Gentile

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 60 000 \$ à la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard pour l'année 2022.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1223304006

CA22 13 0167

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 7 000 \$ À GESTION MULTISPORTS ST-LÉONARD POUR SOUTENIR L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES AYANT UNE LIMITATION FONCTIONNELLE DANS SES CAMPS DE JOUR, DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT EN LOISIR DE L'ÎLE DE MONTRÉAL (PALÎM) 2022-2023.

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Angela Gentile

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 7 000 \$ à Gestion Multisports St-Léonard pour soutenir l'accompagnement des jeunes ayant une limitation fonctionnelle dans ses camps de jour, dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) 2022-2023.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1228717017

CA22 13 0168

ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 1 250 \$ AU CENTRE COMMUNAUTAIRE LEONARDO DA VINCI POUR SON GALA BÉNÉFICE ORGANISÉ DANS LE CADRE DE SON 20E ANNIVERSAIRE DE FONDATION.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Angela Gentile

et résolu :



D'accorder une aide financière de 1 250 \$ au Centre communautaire Leonardo da Vinci pour son Gala bénéfique organisé dans le cadre de son 20e anniversaire de fondation.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.07 1227826003

CA22 13 0169

DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 MAI 2022.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Angela Gentile

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 mai 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1225057012

CA22 13 0170

DÉPÔT DU RAPPORT FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 MAI 2022.

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Angela Gentile

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 31 mai 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1227335005

CA22 13 0171

DÉPÔT DE LA PROJECTION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 2022 EN DATE DU 31 MAI 2022 ET DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES RÉELS AU 31 MAI 2022 COMPARÉ AVEC CELUI DU 31 MAI 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

Le 4 juillet 2022

De prendre acte du dépôt de la projection des résultats de l'exercice financier 2022 en date du 31 mai 2022 et de l'état des revenus et des dépenses réels au 31 mai 2022 comparé avec celui du 31 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1225057014

CA22 13 0172

AUTORISER UNE AFFECTATION DE SURPLUS DE 200 000 \$ AFIN DE FINANCER DES RESSOURCES ADDITIONNELLES DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION LOCAL DE FORESTERIE URBAINE.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Angela Gentile

et résolu :

D'autoriser une affectation de surplus de 200 000 \$ afin de financer des ressources additionnelles dans le cadre du plan d'action local de foresterie urbaine.

D'affecter cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.04 1225057015

CA22 13 0173

DEMANDER AU COMITÉ EXÉCUTIF, EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 144 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, MÉTROPOLE DU QUÉBEC, DE MODIFIER LE BUDGET DE LA VILLE, VOLET BUDGET DE FONCTIONNEMENT, AFIN DE TENIR COMPTE DE LA RÉCEPTION, PAR L'ARRONDISSEMENT, DE L'AIDE FINANCIÈRE DE 50 000 \$ PROVENANT DU SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU « PROGRAMME DES STRATÉGIES JEUNESSE EN MILIEU MUNICIPAL ».

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

De demander au comité exécutif, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de modifier le budget de la Ville, volet budget de fonctionnement, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de l'aide financière de 50 000 \$ provenant du Secrétariat à la jeunesse du gouvernement du Québec dans le cadre du « Programme des stratégies jeunesse en milieu municipal ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.05 1225057010



CA22 13 0174

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT NUMÉRO 2195-3 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT AUTORISANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC, SOIT UNE PARTIE DU PARC LUIGI-PIRANDELLO, AUX FINS D'UNE COUR D'ÉCOLE (2195) AFIN DE MODIFIER LE NOM DE L'OCCUPANT ET LA DURÉE.

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Dominic Perri de l'adoption, à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 2195-3 intitulé : Règlement modifiant le Règlement autorisant l'occupation du domaine public, soit une partie du parc Luigi-Pirandello, aux fins d'une cour d'école (2195) afin de modifier le nom de l'occupant et la durée, lequel est déposé avec le présent dossier décisionnel.

40.01 1223022011

CA22 13 0175

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT NUMÉRO 2204-3 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT AUTORISANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC, SOIT UNE PARTIE DU PARC LADAUVERSIÈRE, AUX FINS D'UNE COUR D'ÉCOLE (2204) AFIN DE MODIFIER LE NOM DE L'OCCUPANT ET LA DURÉE.

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Dominic Perri de l'adoption, à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 2204-3 intitulé : Règlement modifiant le Règlement autorisant l'occupation du domaine public, soit une partie du parc Ladauversière, aux fins d'une cour d'école (2204) afin de modifier le nom de l'occupant et la durée, lequel est déposé avec le présent dossier décisionnel.

40.02 1223022012

CA22 13 0176

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT NUMÉRO 2233-2 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT AUTORISANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC, SOIT UNE PARTIE D'UN ESPACE VERT ADJACENT À LA CASERNE 21, AUX FINS D'UNE COUR D'ÉCOLE (2233) AFIN DE MODIFIER LE NOM DE L'OCCUPANT ET LA DURÉE.

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Dominic Perri de l'adoption, à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 2233-2 intitulé : Règlement modifiant le Règlement autorisant l'occupation du domaine public, soit une partie d'un espace vert adjacent à la caserne 21, aux fins d'une cour d'école (2233) afin de modifier le nom de l'occupant et la durée, lequel est déposé avec le présent dossier décisionnel.

40.03 1223022013

CA22 13 0177

AUTORISER LA TENUE D'ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX ET ADOPTER L'ORDONNANCE NUMÉRO 2144, O-29 INTITULÉE : ORDONNANCE POUR AUTORISER L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR CHAQUE ÉVÉNEMENT PRÉVU AU CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX POUR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU MOIS DE JUILLET 2022.

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Angela Gentile

et résolu :

Pour la tenue des événements spéciaux selon le calendrier des événements spéciaux pour le conseil d'arrondissement du mois de juillet 2022 en pièce jointe au sommaire décisionnel numéro 1228717018 :

D'adopter l'ordonnance numéro 2144, O-29 intitulée : Ordonnance pour autoriser l'occupation du domaine public pour chaque événement prévu au calendrier des événements spéciaux pour le conseil d'arrondissement du mois de juillet 2022.

D'autoriser, pour la tenue de ces événements :

- la vente d'aliments;
- la vente et consommation de boissons alcoolisées et non alcoolisées;
- l'utilisation de matériel de cuisson;
- l'utilisation de la voie publique et la fermeture temporaire de rues dans le cadre des processions ou de spectacles en plein air.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1228717018

CA22 13 0178

APPROBATION D'UNE OPÉRATION CADASTRALE CRÉANT LES LOTS NUMÉROS 6 478 837 À 6 478 840 DU CADASTRE DU QUÉBEC EN REMPLACEMENT DU LOT NUMÉRO 6 383 344 DU CADASTRE DU QUÉBEC, AVEC CESSION DE VOIE DE CIRCULATION.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

D'approuver l'opération cadastrale créant les lots numéros 6 478 837 à 6 478 840 du cadastre du Québec en remplacement du lot numéro 6 383 344 du cadastre du Québec, préparée par François Houle, arpenteur-géomètre, sous la minute 21746, en date du 4 novembre 2021, pour un projet de développement résidentiel et mixte (résidentiel et commercial) dans le secteur des boulevards Viau et Robert, avec cession du lot numéro 6 478 837 du cadastre du Québec, pour fin de voie de circulation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1229073011



CA22 13 0179

PRÉSENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) NUMÉRO 2022-07 - MODIFICATION DE LA FAÇADE D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL - 7875, RUE DE CHAMILLY - LOT NUMÉRO 1 122 249 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD OUEST.

ATTENDU la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 6 avril 2022.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

De désapprouver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2022-07 visant la modification de la façade du bâtiment résidentiel isolé situé au 7875, rue de Chamilly, lot numéro 1 122 249 du cadastre du Québec, dans la zone H05-04, constitué du plan estampillé en date du 24 mars 2022 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises et accompagnant la demande de permis numéro 3003132524, puisque le traitement de l'entrée n'est pas semblable au traitement accordé à l'entrée des bâtiments existants à proximité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1229073007

CA22 13 0180

PRÉSENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) NUMÉRO 2022-08 - MODIFICATION DE LA FAÇADE AVANT D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL - 6545, RUE P.-E.-LAMARCHE - LOT NUMÉRO 1 334 998 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD EST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 8 juin 2022.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2022-08 visant la modification de la façade avant d'un bâtiment industriel jumelé situé au 6545, rue P.-E.-Lamarche, lot numéro 1 334 998 du cadastre du Québec, dans la zone I11-18, constitué du plan estampillé en date du 19 mai 2022 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises et accompagnant la demande de permis numéro 3003130237.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1229073009

CA22 13 0181

PRÉSENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) NUMÉRO 2022-10 - CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL - 5710, RUE DES ARTISANS - LOT NUMÉRO 1 333 982 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD EST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 8 juin 2022.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Angela Gentile

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2022-10 visant la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 5710, rue des Artisans, lot numéro 1 333 982 du cadastre du Québec, dans la zone H10-29, constitué des plans estampillés en date du 31 mai 2022 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises et accompagnant la demande de permis numéro 3003113914.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1229000004

CA22 13 0182

PRÉSENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) NUMÉRO 2022-11 - MODIFICATION DE LA FAÇADE D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL - 6195, RUE LE NORMAND - LOT NUMÉRO 1 333 318 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD EST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 8 juin 2022.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Angela Gentile

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2022-11 visant la modification de la façade d'un bâtiment résidentiel unifamilial jumelé situé au 6195, rue Le Normand, lot numéro 1 333 318 du cadastre du Québec, dans la zone H12-06, constitué des plans estampillés en date du 24 mai 2022 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises et accompagnant la demande de permis numéro 3003144119.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1229073010



CA22 13 0183

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
TENUE LE 8 JUIN 2022.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.01 1223385005

CA22 13 0184

**DÉPÔT DES STATISTIQUES DES PERMIS ET DES CERTIFICATS D'AUTORISATION
POUR LE MOIS DE MAI 2022.**

Il est proposé par Angela Gentile

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage émis au cours du mois de mai 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.02 1229418004

CA22 13 0185

**DÉPÔT DU PLAN D'ACTION CONJOINT 2022-2024 DE LA SOCIÉTÉ DE
DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DE LA RUE JEAN-TALON À SAINT-LÉONARD ET DE
L'ARRONDISSEMENT.**

Il est proposé par Angela Gentile

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

De prendre acte du dépôt du Plan d'action conjoint 2022-2024 de la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard et de l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.03 1229001001

CA22 13 0186

LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Angela Gentile

et résolu :

Qu'à 20 h 40, la présente séance du conseil d'arrondissement soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 août 2022.

Arrondissement de Saint-Léonard

Suzanne De Larochellière
Mairesse suppléante d'arrondissement

Me Catherine Delisle
Secrétaire d'arrondissement substitut